

Le 3 octobre 2019

Minutes – Session d’Information

Réf. : RFP/UNDP/HAI/19.137 (republication) : Elaboration de Plans de Réduction des Risques Naturels (PRRN) en zones urbaines pour six communes du département de la Grand’Anse

Lieu : local du PNUD
14, Rue Reibold, Bourdon

Date : 24 septembre 2019

Etaient présents pour les soumissionnaires :

- 1 firme (via Skype)

Etaient présents pour l’équipe des Opérations :

- 2 représentants (Unité des Achats)

Objectif de la session : Organiser une conférence préparatoire qui facilite une meilleure compréhension de la mission ainsi qu’une meilleure connaissance des termes de référence et des processus de passation de marché du PNUD.

Ordre du jour :

- Faibles générales des publications antérieures
- Passer en revue la fiche technique du document de sollicitation (Procurement)
 - Expérience pertinente et similaire
 - Contrats similaires
 - Personnel clé (équipe)
 - Profil des experts (grille d’évaluation)
 - Méthodologie
 - Chronogramme et répartition des travaux des experts (jours de terrain et jours de bureau)
- Fournir d’autres informations pertinentes pour une bonne réalisation de la mission (Projet/Procurement)
- Répondre aux questions des soumissionnaires (Projet/Procurement)
- Nouveau système Etendering

La conférence préparatoire s’est tenue le 24 septembre 2019 à partir de 10h00 Am au local du PNUD (Reibold – Bourdon) en présence de 1 firme selon la liste de présence consignée à cet effet (participation via Skype).

Déroulement de la Session

Fiche technique : les informations comme délai de soumission, voie de clarification, méthode d'évaluation pour l'adjudication du contrat,

Aspects techniques de la mission : Une présentation des points clés de la mission a été réalisée. On a clarifié tous les aspects importants techniques de la soumission comme expérience similaire, méthodologie, profil des experts et chronogramme de travail.

Système e-Tendering : Comment s'enregistrer, actualiser profil, chercher des appels d'offres et soumettre une offre.

Questions/Réponses

Question 1 : Est-ce qu'il n'y a pas redondance au niveau des 2 sections des critères d'évaluation, point 1.1 et 1.3?

R : La section 1.1 concerne les expériences de manière générale pour la firme, tandis que la section 1.3 contemple les expériences au niveau de la région du pays ou des pays sous-développés.

Autres Questions/Réponses (reçues par email)

Question 2 : Merci de confirmer que l'ensemble des aléas déjà étudiés/cartographiés sur les 6 communes du département de la Grand'Anse seront une donnée d'entrée de l'étude et qu'aucun travail n'est attendu de retraitement de ces aléas ou d'acquisition de données nouvelles ?

R : OUI, l'ensemble des aléas déjà étudiés/cartographiés sur les 6 communes du département de la Grand'Anse seront une donnée d'entrée de l'étude ;

Cependant, l'aléa mouvements de terrain et crue torrentielle nécessitera d'être affiné voire complété sur les zones urbanisées à l'échelle 1/10000e voir 1/5000e pour les secteurs à fort enjeux.

Question 3 : Pouvez-vous nous préciser le nombre de cadres nationaux qui seront à former au total ?

R : 20 au max...

Question 4 : Il est prévu l'élaboration d'un cahier de recommandations sur l'occupation du sol et des propositions de mitigation sur trois échelles d'investissement. Le livrable correspondant en p10 des TDRs demande que soit produit un budget approximatif associé qui n'est pas du ressort d'un PPR et exige des études spécifiques d'aménagement qui ne sont pas prévus au programme de cette étude. Merci de clarifier ce point ?

R : - Tout d'abord il s'agit ici non pas d'un PPR à la Française, mais une adaptation au contexte haïtien. C'est pourquoi on parle plutôt de Plan de Reduction de Risque (PRR) au lieu de Plan de Prevention des Risques (PPR).

- Non, nous n'avons pas besoins d'études spécifiques pour définir des solutions de mitigations pour les zones à risque fort et moyen, mais d'une bonne connaissance de terrains et de l'éventail des solutions techniques de mitigation possibles et facilement réalisables en Haiti. C'est pourquoi on demande de fournir un budget approximatif (pour un gabion par exemple définir la longueur et la hauteur de l'ouvrage et fournir un prix au m3 ou au m linéaire. L'idée c'est de faciliter la prise de décision sur la base d'une évaluation du cout/bénéfice de la mise en place d'un ouvrage par rapport à la valeur des enjeux.

Question 5 : Est-il possible de connaitre la date de démarrage envisagée ?

R : AU PLUS VITE.

Question 6 : Les postes 3.1 de Chef de projet et d'expert 3.3 en PPRN présentent un profil extrêmement semblable. Est-il possible de présenter un seul profil pour ces deux postes ?

R : OUI